

## TRAITEMENT DES MALADES ASTHMATIQUES

## Le tarif de référence, l'entrave

**Pour le président de l'Association algérienne de solidarité aux malades respiratoires (A.ASMA.RESP), l'application des tarifs de référence pénalise nombre de malades asthmatiques parmi même les assurés sociaux. Il appelle le ministre du Travail à revoir cette «stratégie».**

**Rym Nasri - Alger (Le Soir)** - Si le traitement des asthmatiques n'enregistre aucune pénurie, son acquisition, par contre, demeure inaccessible pour nombre de ces malades. «De nos jours, beaucoup d'asthmatiques n'ont pas les moyens pour se procurer le traitement notamment ceux issus de familles démunies», a assuré Rachid Sadaoui, hier, en marge d'une journée de sensibilisation sur cette maladie tenue à Alger, à l'occasion de la Journée mondiale de l'asthme qui coïncide avec le 2 mai de chaque année.

Une situation qui touche, selon lui, même les affiliés à la Sécurité sociale. «Depuis l'application des tarifs de référence, un malade pris en charge à 80% par la Sécurité sociale, paye jusqu'à 50% de son traitement, voire plus. Aujourd'hui, nombre d'entre eux se présentent à l'association pour demander les médicaments», dit-il.

Le président de l'Association algérienne de solidarité aux malades respiratoires appelle, à cet effet, le ministère du Travail

ainsi que la Caisse nationale des assurances sociales à revoir «cette stratégie». «A terme, ces malades vont cesser de se soigner et reviendront, ainsi, à l'Etat beaucoup plus cher», explique-t-il.

Précisant que les malades asthmatiques ont souvent des enfants ou des parents asthmatiques, il ajoute : «Si on n'arrive pas à leur assurer le traitement à moindre coût, ces malades ne vont pas se soigner et la facture sera ainsi très lourde pour les pouvoirs publics.»

Rachid Sadaoui rappelle que 4% de la population algérienne sont atteints d'asthme. Quant aux allergies respiratoires, elles représentent 20% dont une grande partie aboutit directement à l'asthme. «Les allergènes et la pollution augmentent le risque de développer un asthme notamment la pollution urbaine et surtout l'utilisation du diesel à outrance en Algérie», dit-il.

Il souligne, ainsi, l'«inconscience» des citoyens mais aussi des pouvoirs publics qui n'accor-

dent pas de l'importance à cet aspect. «Apparemment, ils préfèrent le curatif au préventif», dit-il navré.

Il évoque, également, les insuffisants respiratoires chroniques sévères dont le traitement est encore plus lourd car «ils doivent être soulagés par de l'oxygène qui, certes, coûte très cher mais reste leur seul médicament».

## L'A.ASMA.RESP plaide pour l'ouverture de piscines

S'agissant de l'exercice physique recommandé pour les asthmatiques afin de développer leur souffle et leurs capacités thoraciques, le président de l'Association algérienne de solidarité aux malades respiratoires cite la natation, l'exercice le «plus favorisé».

Pourtant, poursuit-il, «les pouvoirs publics n'accordent pas de l'importance à ce volet. Outre le manque énorme de piscines, celles existantes ne suffisent pas».

Et d'ajouter : «Nous sommes demandeurs de couloirs en tant qu'association, mais nous ne trouvons pas, même pas des couloirs payants.» Face à une



Photos : DR

4% de la population algérienne sont atteints d'asthme.

situation qui n'a que trop duré, il appelle les pouvoirs publics à rouvrir les piscines, qui restent fermées depuis des années, aux asthmatiques car, explique-t-il, «la natation est un complément thérapeutique qui ne coûte rien».

De son côté, le D<sup>r</sup> Nadjib Adimi, pneumologue au CHU Mustapha-Pacha, insiste sur la nécessité de prendre son traitement durant le mois de Ramadan. «Il faut que les asthmatiques sachent que leurs pompes de secours ne vont pas rompre leur jeûne. Le traitement inhalatoire (poudre) n'est pas un

traitement qui va aux branches respiratoires. Il n'a aucun contact avec l'estomac et moins encore une valeur nutritive», explique-t-il.

Selon lui, en abandonnant le traitement pendant un à deux jours, l'asthmatique peut compliquer son cas et récidiver toute la symptomatologie. «Le patient peut faire une crise sévère qui va le conduire aux urgences. A ce stade, même les traitements injectables ne seront pas efficaces et tout son pronostic vital sera mis en jeu», ajoute-t-il.

Ry. N.

## LA SONNETTE D'ALARME A ÉTÉ TIRÉE DEPUIS DES ANNÉES

## Les potiches de mercure sont-elles toujours enfouies au fond du port d'Alger ?

**La question se pose avec acuité : que sont devenues les potiches de mercure, dont on a dit, jadis, qu'elles tapissaient le fond du port d'Alger ? Y sont-elles toujours ? Du côté de la Direction générale du port d'Alger, on déclare que «s'il y a problème d'environnement, cela relève du département de l'environnement». Au niveau de ce dernier, point de réponse à nos sollicitations.**

**Abder Bettache - Alger (Le Soir)** - Juillet 1978, des dockers font tomber accidentellement des bidons de mercure dans les eaux du port d'Alger. Cela s'est passé à l'occasion d'une banale opération de transbordement. L'Algérie figurait à l'époque parmi les principaux producteurs et exportateurs mondiaux de ce métal extrêmement nocif pour l'environnement et la santé humaine.

Aussitôt, les responsables de l'Entreprise du port d'Alger (EPAL) saisissent la Sonatram (Société nationale des travaux maritimes) pour récupérer lesdits bidons.

Les plongeurs en charge de l'opération trouvent des difficultés à assurer l'opération. La cause : Le fond du port est recouvert de deux mètres de sédiments dans lesquels les bouteilles s'enfoncent



Plusieurs tentatives ont été faites pour retrouver les potiches, en vain.

rapidement. Chacune contient moins de deux litres de mercure mais pèse plus de vingt kilos. Mieux, on indique qu'au poids du métal, très dense, s'ajoute celui du cylindre d'acier d'une dizaine de centimètres de diamètre, aux parois très épaisses (1 cm environ) dans lequel on le transporte.

Interrogé à l'époque par la presse, M. Zaouche chef de service au ministère de l'Environnement déclare : «les gens du port n'ont pas réussi à trouver le procès-verbal de perte», soit le manifeste du cargo chargé du transport a disparu. Des années après, la question est

entièrement posée et le mystère reste entier.

Pour M. Zaouche, «ces potiches existent bel et bien» et, dans les milieux portuaires, on cite même très précisément le chiffre de soixante-seize flacons qui dormiraient encore au fond de l'eau, soit la bagatelle d'une tonne et demie de mercure.

Au début des années 1990, la Banque mondiale a eu vent de l'affaire. C'était, lors d'une mission d'expertise préalable à des travaux d'aménagement portuaires. Elle demande alors à l'EPAL de rechercher les bouteilles sans toutefois faire de leur récupéra-

tion une condition sine qua non de financement. Des fonds sont même réservés pour ces travaux préparatoires. Selon un responsable de la Banque chargé du projet, plusieurs tentatives ont été faites, en vain, pour retrouver ces prétendus bidons qui, insiste-t-il, «seraient situés dans le bassin inclus dans la seconde phase d'extension du port d'Alger donc hors des zones du projet en cours».

Des années après, la presse (*Le Soir d'Algérie* du 13 avril 2011) rapporte des indiscretions selon lesquelles, la centaine de potiches de mercure qui se trou-

vent toujours au fond du port d'Alger ont fait l'objet d'une étude de la part du département de l'environnement.

Selon les mêmes sources, les pouvoirs publics «comptent mettre fin à cette situation en associant une équipe d'experts allemands pour extirper la centaine de bouteilles qui risquent de provoquer une véritable catastrophe écologique dans la baie d'Alger». Depuis c'est le black-out total. Aucune information n'a été rendue publique, d'où le soulèvement de plusieurs questions. Les potiches sont-elles toujours au fond du port ? Combien sont-elles ? Qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour les récupérer ? Autant de questions qui se posent et qui sont sans réponse.

Cela étant, en attendant que le voile soit levé sur cette affaire, le responsable de la communication au niveau de l'entreprise portuaire (EPAL) d'Alger M. Aïssa Chenouf, qui a bien voulu répondre à notre appel contrairement au département de l'environnement nous dira que «s'il y a un problème des potiches de mercure au niveau du port d'Alger, cela ne relève pas de l'EPAL. Nous estimons que s'il y a une question d'environnement qui se pose, cela relève du département ministériel concerné à savoir celui de l'environnement». Ces derniers étaient injoignables malgré nos multiples tentatives de contact.

A. B.